



REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mardi 29 octobre 2024

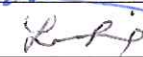
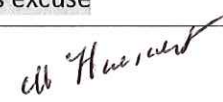
L'an deux mille vingt-quatre, le 29 Octobre à vingt heures s'est réuni le conseil de la communauté de communes de Londinières à BURES EN BRAY sous la Présidence de Mme Armelle Biloquet.

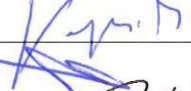
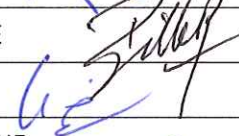
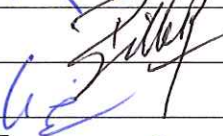
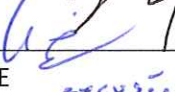
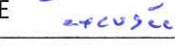
Nombre de Membres :

En exercice : 33

Présents : 22

11 absents : Mme Camenisch, Mme Depoix, Mme Wattelier,
M Lefebvre, M Martel C, M Debure, M de Chezelles, M Robin, M Hurard, M Leclerq, M Boinet

BAILLEUL NEUVILLE	Mme CARNET CELINE	
BAILLOLET	Mme LERMECHAIN MARYSE	
BURES EN BRAY	M. LÉVÊQUE JACKY	
BURES EN BRAY	Mme BRETON CHARLYNE	
CLAIS	M. LEBORGNE VINCENT	
CLAIS	Mme CAMENISCH SABINE Abs excusée	
CROIXDALLE	M. MARTEL JEAN-PAUL	
CROIXDALLE	M. LEFEBVRE LUC Abs excusé	
FREAUVILLE	M. MARTEL CHRISTIAN Abs excusé	
FRESNOY FOLNY	M. DEBURE GILBERT Abs excusé	
FRESNOY FOLNY	M. HAESAERT MEDARD	

FRESNOY FOLNY	Mme CAPLET CORINNE 
FRESNOY FOLNY	M DUPUIS FRANCOIS 
GRANDCOURT	M. DECHEZELLES ARNAUD Abs excusé
GRANDCOURT	M. ROBIN EMMANUEL Abs excusé
LONDINIERES	Mme BILOQUET ARMELLE 
LONDINIERES	M. DUMOUCHEL JEAN-MARIE 
LONDINIERES	Mme MARTEL RÉGINE
LONDINIERES	M. HURARD FRANÇOIS Abs excusé
LONDINIIERES	Mme DEPOIX MARIE-CLAUDE Abs excusée
LONDINIERES	Mme LEGRAND CATHERINE 
LONDINIERES	Mme WATTELIER NATHALIE Abs excusée
OSMOY SAINT VALERY	Mme BOURGEOIS MARIE JOSE 
OSMOY SAINT VALERY	M. LECLERC DAVID Abs excusé
PREUSEVILLE	M. VASSARD HERVÉ 
PUISENVAL	Mme LEDUE SABINE
SAINTE AGATHE ALIERMONT	M. PEPIN MARTIAL 
SAINTE AGATHE ALIERMONT	M. MOREL JEAN MARC 
SAINT PIERRE DES JONQUIERES	Mme BILLER BÉNÉDICTE 
SMERMESNIL	M. GRANDSIRE BRUNO 
SMERMESNIL	Mme DESBUREAU RÉGINE 
WANCHY CAPVAL	M. BOINET OLIVIER Abs excusé
WANCHY CAPVAL	M. TAFFIN GUY

1. Approbation du PV

Le PV du 27 Aout 2024 est approuvé à l'unanimité.

M. Jacky Lévêque est nommé secrétaire de séance.

2. Election Vice-Président

Mme la Présidente présente Monsieur Cédric Nénot, nouveau Maire de Preuseville.

Monsieur Nénot est délégué communautaire suppléant.

Monsieur Vassard est délégué communautaire de la commune de Preuseville, selon la délibération communale n°031 du 21 octobre 2024.

- Désignations de deux scrutateurs :

- Mme Biller
- Mme Carnet

Madame la Présidente appelle des candidats pour le poste de vice-Président en charge des commissions :

- Associations-Piscine-Ecole
- PLUi
- ZA-Aides aux entreprises-Fibres
- Travaux-CAO

- Candidats :

- M. Vassard Hervé
-

22 votants : 17 voix Hervé Vassard
4 bulletins blancs
1 voix Cédric Nénot

Monsieur Vassard est élu avec 17 voix sur 22 votants.

3- Compte rendu commission Piscine-Ecole

Mme la Présidente donne la parole à Monsieur Vassard.

M. Vassard expose le résumé de la commission qui s'est réunie le 3 octobre.

Délibération 24-056: Musique à l'école 2025

Le conseil communautaire délibère et décide de prendre en charge 50% des frais des interventions musicales à l'école, plafonné à 1000€. Cette délibération est valable pour 2025 et remplace la délibération 2024-053, et reste valable pour les années qui suivent jusqu'à nouvel avis du conseil communautaire.

Délibération 24-057: Piscine Primaire et collégien 2025

Le conseil communautaire délibère et décide de modifier sa participation aux frais de piscine des enfants des écoles primaires de la communauté de communes de Londinières et des collégiens du collège de Londinières selon la délibération 2022-003, et porte sa participation à :

Ecoles primaires du territoire de la Communauté de Communes	60% du coût des créneaux de piscine, avec un plafond de 70 € maximum par séance.
Collège Cahingt	2.40 € par élèves et par séances, avec un plafond maximum de 60 € maximum par séance.

4- Point Extension Maison de Santé

Mme la présidente donne la parole à Monsieur Lévêque.

Monsieur Lévêque rappelle que la maîtrise d'œuvre a été confié à l'Atelier Saint Georges.

Nous sommes en phase Esquisse et APS (Avant-Projet Sommaire).

Plusieurs propositions de projets vont être faites.

Prochaine réunion avec Architecte est fixée au 31 octobre.

La commission Maison de Santé sera réunie quand le projet aura avancé, et pour préparer une réunion d'information et de travail avec les praticiens de la maison de Santé.

Information Maison de santé :

- L'association SISA (Société interprofessionnelle de soins ambulatoires) est en cours de création.
- Test pour insonoriser les bureaux, sur les deux locaux : Mme Heuzé (orthophoniste) et local interne, par dalles acoustiques et joint en bas de porte.

5- Achat vente de terrain

Achat

Lors du précédent conseil, le conseil a validé la volonté d'acquérir du terrain de la propriété Chédru, pour une surface d'environ 2000m², au prix de 32 €/m².

Mme la Présidente annonce l'opportunité d'acquérir une plus grande partie de terrain, environ 3300 m².

Delib 24-059 Acquisition terrain Chédru

Le conseil communautaire délibère et décide d'acquérir une partie de la parcelle de terrain cadastrée AB 413, et autorise Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires.

La surface exacte sera déterminée après bornage.

Vente

Deux projets de vente de terrain :

Monsieur Valentin Lecompte de l'entreprise Ambiances vertes
Monsieur Jacob, entreprise de menuiserie

Delib 24-058 Vente terrain à Monsieur Lecompte Valentin

Le conseil communautaire délibère et décide de vendre une parcelle de terrain d'environ 4250 m² (la surface exacte sera déterminée après bornage) de la zone d'activité à Monsieur Valentin Lecompte, au prix de 12.50 euros par mètre carré, et autorise Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires.

Le projet de M. Jacob n'est pas encore abouti. Il sera examiné quand le projet sera complété.

Validation du prix de vente Propriété Lormier à 3F Normanvie pour 125 000 €

Delib 24-063 Vente terrain à 3F Normanvie

Le conseil communautaire délibère et décide de vendre le terrain Lormier au groupe 3F Normanvie au prix de 125 000 euros, et autorise Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires.

6- Compte rendu commission Travaux / Développement Economique

Mme la Présidente donne la parole à Monsieur Vassard.

M. Vassard expose le résumé de la commission qui s'est réunie le 19 octobre.

6- Pacte Territorial France Rénov'

Mme la Présidente annonce que le programme de service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE) prend fin au 31 décembre 2024. Afin de garantir la continuité des financements de nature à maintenir l'accueil du public, un nouveau dispositif d'intervention est créé sur le modèle d'un programme d'intérêt général, à savoir le Pacte Territoriale France RENOV'.

L'objectif de la nouvelle contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales est de proposer une offre de service public universelle pour la rénovation et l'amélioration de l'habitat privé sur l'ensemble du territoire.

Nous avons consulté deux prestataires : Page 9 et INHARI. L'analyse des offres est en cours.

Il s'agit d'une information pour le moment. La délibération est à pendre avant le 31 décembre 2024.

7- CCI - Bilan septembre 2024

Mme la Présidente expose le bilan de la convention entre la communauté de communes et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen Métropole qui a été fait le 11 septembre dernier par la CCI.

Ce bilan est joint en annexe du présent CR.

8- PLUI

La première réunion PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) a eu lieu le 15 octobre à Londinières.

La prochaine réunion PADD est prévue le 12 décembre à la mairie de Londinières.

9- CPS

CPS = « Compensation de la Part Salaires »

Mme la Présidente fait part du courrier de la Préfecture, sur les modalités de reversement et d'enregistrement budgétaires et comptables des attributions compensant le transfert de la part CPS des communes appartenant à une EPCI à fiscalité additionnelle.

Pour les communes concernées sur notre territoire, le montant globale est de 48 480 €.

76053	BAILLOLET	247600604	CC DU CANTON DE LONDIERES	125
76148	BURES-EN-BRAY	247600604	CC DU CANTON DE LONDIERES	10 733
76175	CLAIS	247600604	CC DU CANTON DE LONDIERES	243
76202	CROIXDALLE	247600604	CC DU CANTON DE LONDIERES	319
76280	FREAUVILLE	247600604	CC DU CANTON DE LONDIERES	494
76286	FRESNOY-FOLNY	247600604	CC DU CANTON DE LONDIERES	2 753
76320	GRANDCOURT	247600604	CC DU CANTON DE LONDIERES	4 084
76392	LONDIERES	247600604	CC DU CANTON DE LONDIERES	16 798
76487	OSMOY-SAINT-VALERY	247600604	CC DU CANTON DE LONDIERES	3 969
76511	PREUSEVILLE	247600604	CC DU CANTON DE LONDIERES	1 373
76553	SAINTE-AGATHE-D'ALIERMONT	247600604	CC DU CANTON DE LONDIERES	6 720
76677	SMERMESNIL	247600604	CC DU CANTON DE LONDIERES	619
76749	WANCHY-CAPVAL	247600604	CC DU CANTON DE LONDIERES	250

Delib 24-060 Reversement de la part CPS aux communes

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L.5211-32 ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 avril 2024 portant notification des attributions individuelles de dotation globale de fonctionnement aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale au titre de l'exercice 2024 en application de l'article L.1613-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2024-391 du 26 avril 2024 portant diverses mesures relatives aux dotations de l'Etat aux collectivités territoriales et à la péréquation des ressources fiscales ;

Considérant la réforme introduite par le PLF 2024 sur la perception de la compensation « part salaires » par les EPCI à fiscalité additionnelle ou fiscalité professionnelle de zone ;

Considérant que cette réforme introduit les mécanismes suivants :

- une baisse de la dotation forfaitaire des communes concernées par cette remontée de leur part CPS à leur EPCI de rattachement ;
- une hausse de dotation de compensation perçue mensuellement par les EPCI à FA au titre de ce transfert (à noter que le montant de la part CPS est légèrement inférieur au montant qu'ils devront reverser aux communes membres) ;
- l'obligation pour l'EPCI de procéder au reversement tel que fixé dans le décret du 26 avril 2024 et dans le CGCT à l'article L.5211-32, à savoir qu'aucune attribution n'est versée aux communes à la fois si son montant est inférieur à 100 euros et inférieur ou égal à un euro par habitant ;
- l'obligation pour l'EPCI concerné de délibérer avant le 31 décembre 2024 pour prévoir le reversement de la part CPS aux communes.

Considérant les montants figurant en annexe de l'arrêté ministériel susvisé et dus par l'EPCI au titre du reversement de la part CPS, dont la liste figure en annexe de la présente délibération ;

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver les principes introduits par le décret du 26 avril 2024 dans le cadre du reversement de la part CPS aux communes et de fixer les modalités de reversement en fonction du montant, à savoir :

- **pour un montant inférieur ou égal à 1000 € par commune, le reversement se fera en une seule fois à compter du mois de septembre de l'année concernée. Pour 2024, cela concernera 6 communes pour un montant total à reverser de 2050 € ;**

- **pour un montant supérieur à 1000 € par commune, et inférieur à 100 000 €, le reversement se fera en deux fois en septembre et octobre de l'année concernée. Pour 2024, cela concernera 7 communes pour un montant total à reverser de 46 430 € ;**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide

D'APPROUVER les principes introduits par le décret du 26 avril 2024 concernant le reversement de la part CPS aux communes ;

DE FIXER les modalités de reversement telles que définies ci-dessus ;

D'AUTORISER Madame la Présidente à signer tous les actes nécessaires et se rapportant à cette décision.

10- Seine Maritime Attractivité

Une participation financière de Seine Maritime Attractivité (SMA) est possible pour la réalisation d'un projet touristique. Cette aide peut être attribuée aux communes ainsi qu'aux particuliers.

Pour tous renseignements, contacter :

Monsieur Jean-Marc DEVERRE

Directeur Général

02.35.12.10.10 ou 06.24.48.19.80

jean-marc.deverre@sma76.fr

11-Point Personnels

❖ Mme Stéphanie Bayeux a pris ses fonctions le 21 octobre.

 Tableau récapitulatif des montants du RIFSEEP applicables par cadre d'emplois									
Filière						Plafond IFSE annuel brut	IFSE annuel brut	CIA	Cia Prorata
ADMINISTRATIVE	Cat A	Groupe 1	ANGER	Sébastien	Directeur Général des Services	9000	7999,92	330	330
		Groupe 2							
	Cat B	Groupe 1	BAYEUX	Stéphanie	Secrétaire comptable	3000	1200	330	330
		Groupe 2							
	Cat C	Groupe 1	JOURDAIN	Delphine	Secrétaire comptable	3000	2185,68	330	160,28
			LECOINTE	Justine		3000	1599,96	330	330
		Groupe 2							
TECHNIQUE	Cat A	Groupe 1							
		Groupe 2							
	Cat B	Groupe 1							
		Groupe 2							
	Cat C	Groupe 1	GOURRIER	Cyril	Agent technique et déchetterie	7000	3336	330	169,71
			BOUCHER	Rodolphe	Agent technique et déchetterie	2500	0	330	0
			CAJOT	Nelson	Agent technique et déchetterie	2500	685,68	330	141,43
			THAURIN	Estelle	Agent technique	2500	500,04	330	66

Delib 24-061 IFSE Mme Stéphanie Bayeux

Le conseil communautaire délibère et décide de porter le plafond de Madame Stéphanie Bayeux à 3000€ annuel, à compter du 21 octobre 2024, et selon le tableau récapitulatif ci-après.

❖ M. Cyril Gourrier

Le contrat de Monsieur Cyril Gourrier prend fin le 31 décembre 2024.

Nous lui avons proposé un nouveau CCD de 3 ans renouvelable.

Monsieur Cyril Gourrier a accepté de poursuivre son travail à la Communauté de Communes.

12-Projet Relai Petite Enfance (RPE)

Mme la Présidente présente le projet visant à créer un **Relais Petite Enfance (RPE) itinérant** en partenariat avec la Communauté de Communes Bray Eawy. Ce service serait mutualisé afin de répondre aux besoins des familles et des professionnels de la petite enfance sur les deux territoires.

Le financement du projet serait réparti entre les deux communautés de communes de la manière suivante :

- **Communauté de Communes Bray Eawy** : 2/3 du coût total.
- **Communauté de Communes Londinières** : 1/3 du coût total.

Les objectifs du projet sont :

- **Accompagnement des familles** : Offrir un lieu d'information et de soutien aux parents et futurs parents.
- **Soutien aux professionnels** : Proposer des ressources et un accompagnement adapté aux assistants maternels et autres intervenants de la petite enfance.
- **Accessibilité** : Permettre un accès aux services dans les communes éloignées grâce à un dispositif itinérant.

13-Spectacle de fin d'année

Proposition d'organisation d'une « Soirée cabaret » pour les habitants du territoire

Mme la Présidente propose d'offrir aux habitants une « soirée cabaret » organisée sur le territoire.

L'animation serait confiée à DJ José, qui propose :

- Un après-midi cabaret avec sonorisation et mise en lumière.
- Une équipe composée de deux danseuses, un chanteur, un magicien, et un régisseur son et lumière.
- Une prestation à programmer un dimanche en février ou mars.

La proposition est soumise à discussion pour valider le principe d'organisation de cette soirée cabaret. Et déterminer le budget à allouer à cet événement.

Le conseil donne son accord pour un budget maximum de 5000€. Les élus souhaitent envisager ce spectacle avec plus d'intervenant.

Mme la Présidente prendra contact avec l'organisateur pour établir un chiffrage précis.

14-Divers

Compétence EAU & ASSAINISSEMENT

Le premier ministre a annoncé qu'il souhaite supprimer l'obligation de transfert de la compétence EAU & ASSAINISSEMENT au 1^{er} janvier 2026.

Nous avons stoppé la démarche de recrutement d'un BE pour accompagner le transfert.

Nous inscrirons tout de même le projet au programme 2025, pour sécuriser l'obtention de subvention, si le transfert de compétence était maintenu.

Delib 24-062 Demande de subvention

- Vu l'obligation qui incombe à la communauté de communes de Londinières de prendre la compétence Eau & Assainissement au 01 janvier 2026,
- Vu la proposition du bureau d'études IC Eau, pour un montant de 110 750 €
- Vu la possibilité de demander une subvention auprès de l'agence de l'eau Seine-Normandie.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise Madame la Présidente à solliciter toutes les subventions possibles.

Transdev

Mme la Présidente relai le courrier reçu de la société Transdev, pour sa démarche de recherche de terrain.

Le courrier est joint en annexe.

Vœux CCL

Soirée des vœux de la CCL

La soirée des vœux de la Communauté de Communes de Londinières est programmée le vendredi 31 janvier 2025 à 19h30, à la salle des fêtes de Wanchy-Capval.

Cet événement est destiné :

- Aux membres du conseil communautaire et leurs conjoints,
- Aux personnels de la CCL et leurs conjoints.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

De ce qui a été dit, il a été dressé le présent procès-verbal





Convention Communauté de communes de Londinières/ CCI RM

Bilan au 11 septembre 2024

→ Prochain réunion Comm. Com.



**CCI ROUEN
MÉTROPOLE**

1^{ER} RÉSEAU BUSINESS



CHIFFRAGE DE NOTRE PARTENARIAT

L'ensemble des actions décrites
dans la convention cadre
et les fiches actions
est financé par :
une subvention de Londinières

chiffrée à 0,50cts /habitant soit **2 650€ par an.**

> Convention signée le 10 juin 2021



Accompagnement des porteurs de projets 1/2

- 11 personnes reçues pour un 1^{er} accueil créateur
- 7 personnes reçues pour un entretien de diagnostic création/reprise
- Formation 5 Jours pour Entreprendre : 1 personne
- 3 personnes accompagnées à la construction de leur business plan
- 2 personnes accompagnées à la structuration financière de leur projet

- Formalités : 2 entreprises ont été accompagnées par le service accompagnement en formalités juridiques de la CCI RM (pour plusieurs prestations)

- Transmission : 1 entreprise accompagnée à la cession



Accompagnement des porteurs de projets 1/2

- 11 personnes reçues pour un 1^{er} accueil créateur
- 7 personnes reçues pour un entretien de diagnostic création/reprise
- Formation 5 Jours pour Entreprendre : 1 personne
- 3 personnes accompagnées à la construction de leur business plan
- 2 personnes accompagnées à la structuration financière de leur projet

- Formalités : 2 entreprises ont été accompagnées par le service accompagnement en formalités juridiques de la CCI RM (pour plusieurs prestations)

- Transmission : 1 entreprise accompagnée à la cession



Accompagnement des porteurs de projets 2/2

Accompagnement par IDB

8 porteurs de projets accueillis

2 habitants sur la CC mais avec un projet sur un autre territoire
6 n'habitant pas forcément sur le territoire mais ayant un projet sur la CC de Londinières

Sur ces 8 porteurs de projet accueillis :

3 sont entrés dans le dispositif IJMMB

Pour les 5 autres, soit ils sont hors dispositif soit il n'y a eu qu'un 1er contact téléphonique

1 PH attribué

En octobre : 1 réunion de restitution des résultats de l'enquête IDB sur le territoire : « Cérémonie de mise à l'honneur des entreprises », à destination des Maires de la CC et des nouveaux créateurs/repreneurs, ces derniers ayant bénéficié d'un temps de présentation



Accompagnement des Entreprises

RV entreprises ou téléphoniques depuis 1 er janvier 2024

- Une quinzaine de rdv
- Des difficultés à maintenir les rdvs pris avec les dirigeants

Les chiffres suivants ne concernent pas l'entrepreneuriat

- Perspective croissance : 1 entreprise, cf détail dans fiche action
- NQT : 1 entreprise
- RSE : 1 entreprise



Accompagnement des Entreprises

- RV entreprises ou téléphoniques depuis 1 er janvier 2024**
- Une quinzaine de rdv
 - Des difficultés à maintenir les rdvs pris avec les dirigeants

Les chiffres suivants ne concernent pas l'entrepreneuriat

- Perspective croissance : 1 entreprise, cf détail dans fiche action
- NQT : 1 entreprise
- RSE : 1 entreprise

Animation du territoire

UCA

Un conseiller dédié Marie Pierre Joncour qui participe à l'AG de L'UCA.

Le conseiller a été peu sollicité par la Présidente Kelly AUMONT

Participation à la JNCP 2024, Marie Pierre accompagne l'UCA dans l'organisation de cette journée (montage du dossier, commande de kits,...)

Plusieurs relances de la part de la CCI RM pour accompagner la demande de subvention > pas de suite de la part de l'UCA cette année.



Actions spécifiques au territoire

Fiche action Perspective

Croissance

- Près de 60 appels lancés avec des rappels entre mars et juin
 - 17 dirigeants avec un échange
 - 6 intéressés par échange avec le conseiller commerce Spécialisé
- Nombre de commerçants accompagnés : 1

Motif de refus le plus souvent annoncé :

Pas de besoin

Je suis en micro je ne souhaite pas me développer

- Le commerçant accompagné
- L'accompagnement de M. Wattelier :
9h de numérique et appropriation des Réseaux Sociaux
Intéressé par candidature Trophées du commerce



Actions spécifiques au territoire

Fiche action Perspective

Croissance

- Près de 60 appels lancés avec des rappels entre mars et juin
 - 17 dirigeants avec un échange
 - 6 intéressés par échange avec le conseiller commerce Spécialisé
- Nombre de commerçants accompagnés : 1

Motif de refus le plus souvent annoncé :

Pas de besoin

Je suis en micro je ne souhaite pas me développer

- Le commerçant accompagné
- L'accompagnement de M. Wattelier :
9h de numérique et appropriation des Réseaux Sociaux
Intéressé par candidature Trophées du commerce



Actions spécifiques au territoire

Fiche action digitalisation commerçants

Formation collective – 3 juin 2024

- Nombre de commerçants ciblés: 55
- Nombre de commerçants présents : 3
- Actions réalisées :
 - Une quinzaine de Porte à porte pour sensibilisation + présentation
 - Commerçants difficiles à mobiliser
- > Continuer porte à porte pour amener progressivement les dirigeants à participer



Actions spécifiques au territoire

Fiche action Foncier

> Fiche Action envoyée fin avril à la Communauté de communes

L'objectif visé consiste à identifier et optimiser des surfaces susceptibles d'accueillir des activités économiques.

3 temps sont proposés :

- Identifier les entreprises et surfaces mobilisables (enquête)
- Evaluer le potentiel et les conditions de mise en œuvre
- Hiérarchiser, sensibiliser et accompagner les chefs d'entreprises



Actions spécifiques au territoire

Fiche action Foncier

> Fiche Action envoyée fin avril à la Communauté de communes

L'objectif visé consiste à identifier et optimiser des surfaces susceptibles d'accueillir des activités économiques.

3 temps sont proposés :

- Identifier les entreprises et surfaces mobilisables (enquête)
- Evaluer le potentiel et les conditions de mise en œuvre
- Hiérarchiser, sensibiliser et accompagner les chefs d'entreprises

Optimiser le foncier économique sur votre territoire

Questionnaire sur le foncier, directement envoyé aux entreprises susceptibles d'avoir des terrains ou bâtis disponibles

22 Le foncier est une dimension importante dans le processus d'expansion ou d'implantation d'activités économiques. Ce questionnaire a pour objectif d'identifier et d'optimiser le foncier disponible, bâti ou non.

23 Êtes-vous propriétaire ou locataire de votre foncier ?

[Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous](#)

☐ Propriétaire

☐ Locataire

24 Utilisez-vous votre foncier en totalité ? (Vos bâtiments, parkings, terrains...)

☐ Oui ☒ Non

25 Quel type de foncier est inutilisé ?

1 Ajoutez un commentaire seulement si vous sélectionnez la réponse.

☐	Terrain	
☐	Bâtiment	
☐	Parking	
☐	Autre	

2 Vous pouvez apporter des précisions pour chaque type, par exemple : le nombre de m² inutilisé, la moitié du bâtiment...

26 Avez-vous des projets ou investissements à venir pour ce foncier ?

☒ Oui ☐ Non

27 Lesquels ?

25 Quel type de foncier est inutilisé?

 Ajouter un commentaire seulement si vous sélectionnez la réponse.

Terrain

Bâtiment

Parking

Autre

 Vous pouvez apporter des précisions pour chaque type, par exemple : le nombre de m² inutilisés, la moitié du bâtiment...

26 Avez-vous des projets ou investissements à venir pour ce foncier?

☐ Oui ☐ Non

27 Lesquels?

28 Si vous avez des réserves foncières, savez-vous à qui vous adresser pour les optimiser ?

 Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

☐ Oui

☐ Non

Veillez saisir votre commentaire ici:

29 Etes-vous en recherche de foncier ?

☒ Oui

☐ Non

30 Sur quelle(s) commune(s) de la Communauté de Communes Côte d'Albâtre cherchez-vous ?

31 Quelle superficie recherchez-vous ?



ECHANGES

SUITES A DONNER
VOS BESOINS



ECHANGES

SUITES A DONNER
VOS BESOINS



**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**



**CCI ROUEN
MÉTROPOLE**

1^{ER} RÉSEAU BUSINESS

Communauté de Communes de Londinières
A l'attention de Madame la Présidente
9 rue des granges
76660 Londinières

Objet : Recherche de terrain

Pièce jointe : Caractéristiques du parc de stationnement

Affaire suivie par : Céline Leroux

celine.leroux@transdev.com

Martin-Eglise, le 23 octobre 2024

Madame la Présidente,

Acteur de la mobilité, Transdev Territoire Dieppois a la charge du transport scolaire sur votre territoire.

Actuellement, nous stationnons 7 de nos cars sur le parking du collège Paul-Henri Cahingt à Londinières. Cet espace, mis à notre disposition, ne répond pas complètement à nos besoins. Nous sommes actuellement à la recherche d'un nouveau lieu de stationnement.

Par le présent courrier, nous sollicitons votre accompagnement dans cette recherche spécifique qui nous permettra d'améliorer les conditions d'accueil de nos conducteurs ainsi que la mise en sécurité de nos véhicules.

Nous souhaiterions que ce site puisse accueillir le stationnement d'une dizaine de cars avec, si possible, la présence d'un local pouvant servir de salle de mise en route et de repos pour nos conducteurs. Vous pourrez trouver en pièce jointe, le détail de nos besoins.

Comptant sur votre soutien, je suis à votre disposition pour échanger. Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes sincères salutations.

Pauline LECARPENTIER
Directrice Adjointe Transdev Territoire Dieppois



Caractéristiques du parc de stationnement

Type de recherche	Location
Terrain	Voirie stabilisée pour la circulation de poids lourds
Localisation (zone de recherche)	Bailleul-Neuville / Bures-en-Bray / Clais / Croixdalle / Fréauville / Londinières / Osmoy Saint-Valéry / Sainte-Agathe d'Aliermont
Nombre de véhicules à stationner	10 cars + 10 voitures
	20 cars et 20 voitures pour les communes le long de la D1314 entre Londinières et Clais
Largeur minium du site	26 m
Surface minimum	700 m ²
Présence d'un local ou possibilité d'installer un module	15 m ²
Arrivée d'eau potable	Oui
Compteur Electrique	Oui

Caractéristiques du parc de stationnement

Type de recherche	Location
Terrain	Voirie stabilisée pour la circulation de poids lourds
Localisation (zone de recherche)	Bailleul-Neuville / Bures-en-Bray / Clais / Croixdalle / Fréauville / Londinières / Osmoy Saint-Valéry / Sainte-Agathe d'Aliermont
Nombre de véhicules à stationner	10 cars + 10 voitures
	20 cars et 20 voitures pour les communes le long de la D1314 entre Londinières et Clais
Largeur minimum du site	26 m
Surface minimum	700 m ²
Présence d'un local ou possibilité d'installer un module	15 m ²
Arrivée d'eau potable	Oui
Compteur Electrique	Oui